

FR

FR

FR

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 30/03/2009

relative à la mise en œuvre de la facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement, à financer au titre de l'article 21 02 03 du budget général des Communautés européennes (2008-2009)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1337/2008 du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement¹, et notamment son article 3, paragraphe 1, et son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 16 décembre 2008, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement (CE) n° 1337/2008. Ce règlement établit un instrument de financement visant à apporter une réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement (ci-après dénommé «le règlement concernant la facilité alimentaire») et fait obligation à la Commission de mettre en œuvre des projets/programmes et d'autres actions, tels que décrits dans le règlement.
- (2) La dotation financière proposée dans la présente première décision de financement 2009 est de 313 900 000 EUR, à financer sur le poste budgétaire 21 02 03 du budget général des Communautés européennes pour 2008 et 2009. Compte tenu de la capacité de réaction rapide de l'instrument et conformément au besoin d'une réponse internationale coordonnée à la crise alimentaire, ces premières mesures ne concernent que le cofinancement d'actions gérées conjointement avec des organisations internationales.
- (3) Les mesures à prendre devraient aider les pays en développement à susciter une réaction positive de la part de leur secteur agricole sous la forme d'un accroissement de l'offre au cours des prochaines campagnes, à répondre rapidement à leurs besoins immédiats et à ceux de leur population, à atténuer les effets négatifs de la volatilité des prix alimentaires et à renforcer les capacités de production et la gouvernance du secteur agricole afin d'améliorer la pérennité des interventions, et prévenir ainsi autant que possible d'autres situations d'insécurité alimentaire. Au-delà de leurs effets immédiats attendus sur la sécurité alimentaire, ces mesures contribueront également à

¹ JO L 354 du 31.12.2008, p. 62.

la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 1, qui vise à réduire la pauvreté et la faim.

- (4) Ces premières mesures seront mises en œuvre en tenant compte, le cas échéant, du contexte de crise dans lequel elles sont adoptées.
- (5) Ces premières mesures couvrent des actions dans 23 pays, les activités à soutenir portent sur un meilleur accès aux intrants agricoles, les «filets de sécurité» et d'autres mesures à petite échelle destinées à augmenter la production.
- (6) Un plan général relatif à l'utilisation de la facilité sera présenté par la Commission, comme le prévoit le règlement, et des mesures supplémentaires seront soutenues en 2009 et 2010.
- (7) La coordination avec des projets financés au titre d'autres instruments humanitaires et de développement sera assurée à tous les stades et la cohérence générale sera garantie lors de la mise en œuvre des mesures de la présente facilité.
- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes² et de l'article 90 du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 de la Commission du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution dudit règlement³.
- (9) La présente décision couvre tout intérêt qui pourrait être dû pour retard de paiement sur la base de l'article 83 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil et de l'article 106, paragraphe 5, du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 de la Commission.
- (10) La Commission est invitée à définir l'expression «modification substantielle» au sens de l'article 90, paragraphe 4, du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 afin de garantir que toute modification substantielle de la présente décision respecte la même procédure que la décision initiale.
- (11) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité institué par l'article 13 du règlement (CE) n° 1337/2008 du 19 février 2009,

DÉCIDE:

Article premier

Un premier ensemble de mesures mettant en œuvre le règlement concernant la facilité alimentaire et constitué des actions décrites à l'annexe 1 est approuvé.

La liste des pays concernés et les dotations indicatives correspondantes de la contribution communautaire à ces mesures figurent à l'annexe 2.

² JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

³ JO L 357 du 31.12.2002, p. 1.

Article 2

La contribution maximale de la Communauté à ces mesures est fixée à 313,9 millions d'EUR, à financer sur la ligne 21 02 03 du budget général des Communautés européennes pour 2008 et 2009.

La présente décision couvre également tout intérêt qui pourrait être dû pour retard de paiement.

Article 3

Dans les limites du budget indicatif global alloué pour l'ensemble des actions spécifiques, les modifications cumulées n'excédant pas 20 % de la contribution maximale de la Communauté ne sont pas considérées comme substantielles, pour autant qu'elles n'aient pas d'incidence significative sur la nature ni sur les objectifs des mesures en question.

L'ordonnateur est autorisé à apporter des modifications non substantielles aux mesures en question, conformément aux principes de bonne gestion financière.

Fait à Bruxelles, le [...]

Par la Commission

[...]

Membre de la Commission

ANNEXES

Annexe 1: Récapitulatif des actions

Annexe 2: Liste des pays et dotations indicatives

ANNEXE 1: Récapitulatif des actions

Pays	1 ^{re} tranche du budget CE/ Mio EUR	OI	Brève description
Afghanistan	14,00	FAO	Développement de la production et de l'utilisation de semences certifiées en augmentant l'offre de semences de qualité produites au niveau local. Le projet viendra en complément du projet en cours, financé par la Communauté européenne, visant à soutenir la production de semences. Principales activités: 1) amélioration de la capacité de 37 exploitations existantes à traiter et entreposer des semences certifiées (réparations, achat de nouveau matériel, formation, etc.); 2) création et la consolidation de 21 nouvelles exploitations pour la production, le traitement et l'entreposage de semences certifiées (sélection des collectivités intéressées, achat d'équipements, support technique et formation); 3) diversification des cultures et des activités (diversification de la culture du blé au bénéfice d'autres cultures rentables, formation, achat d'équipements); et 4) amélioration de la capacité de gestion technique et commerciale (tant des petits agriculteurs que des entreprises agricoles).
Bangladesh	20,00	PAM	Amélioration des moyens de subsistance des travailleurs agricoles. L'objectif spécifique est d'améliorer la sécurité alimentaire de 78 000 foyers agricoles vulnérables, touchés par le niveau élevé des prix alimentaires. Principales activités: 1) création d'emplois dans des zones à risque, en permettant à environ 78 000 femmes et hommes vivant dans la pauvreté de participer à des travaux de réhabilitation/construction de systèmes d'irrigation, de construction de lits de semence, de voies d'accès, etc.); 2) formation aux activités réalisées dans l'exploitation agricole, portant notamment sur les bonnes pratiques agricoles, l'entreposage et la commercialisation des produits alimentaires (intervention des pouvoirs publics); et 3) octroi de subventions à 25 000 travailleurs agricoles en situation d'extrême pauvreté pour réaliser des activités agricoles au terme d'une formation (les ONG et les communautés locales veilleront au bon usage des subventions).
Burkina	18,7	FAO	Aide à la production de riz et de maïs en améliorant la qualité et la disponibilité des semences. Résultats: 1) production de 5 000 tonnes de semences de maïs, de 4 375 tonnes de semences de riz, de 1 200 tonnes de semences de sorgho et de 2 888 tonnes de semences de niébé (achat des semences certifiées initiales par

			l'institut national de recherche, identification des sites de production, formation des agriculteurs, infrastructure d'irrigation, engrais); 2) fourniture de semences certifiées à 860 000 personnes (identification des bénéficiaires, formation et suivi, outils et équipements); 3) entreposage des semences (entrepôts, formation); 4) mise en place d'une politique nationale des semences (formation, suivi, matériels de laboratoire et outils informatiques, système d'alerte rapide, études techniques, orientations politiques).
Birmanie/Myanmar	10,00	UNOPS	Fonds d'affectation spéciale pour assurer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire (LIFT) destiné à aider les victimes du cyclone Nargis à rétablir la sécurité alimentaire et, plus généralement, à soutenir la sécurité des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables du pays. Résultats: 1) diversification et augmentation du revenu des ménages (fonds renouvelable et microcrédit à l'échelle des villages, formation, aide à l'organisation de la communauté); 2) augmentation de la production agricole: cheptel, pêche, produits non ligneux (formation technique, systèmes d'irrigation, routes de desserte, matériel de récolte, santé animale, etc.); 3) renforcement de la participation et des capacités de la communauté (formation à la défense des intérêts collectifs, formation commerciale, formation aux règles d'hygiène et de nutrition); 4) amélioration des conditions d'hygiène et de nutrition et formation aux bonnes pratiques; 5) perfectionnement des processus stratégiques et décisionnels, mécanismes visant à protéger socialement les personnes vulnérables.
Burundi	4,50	FIDA	Intensification et valorisation des pratiques agricoles (PAIVA- B) par le soutien d'institutions publiques et privées et de la société rurale civile dans des activités de développement rural durable. Résultats: 1) hausse de 30 % du nombre de foyers en situation de sécurité alimentaire; 2) baisse de 10 % de la malnutrition infantile; 3) hausse de 20 % du nombre de foyers bénéficiant de meilleures conditions de vie; 4) baisse de 15 % du nombre de foyers en situation d'extrême pauvreté; 5) 20 000 familles engagées dans la protection des berges. Activités: réhabilitation des marais à vocation agricole, protection des bassins fluviaux, accroissement du cheptel, contribution à la réhabilitation de routes de desserte.
République centrafricaine	10,00	FAO	Amélioration de la sécurité alimentaire par le renforcement du programme de multiplication des semences , la réhabilitation des rizières, la construction de lieux d'entreposage, des services de vulgarisation agricole, une meilleure distribution et utilisation des engrais et des pesticides, le développement des parcelles

			d'essai, la mise en place et le suivi d'infrastructures de formation destinées aux jeunes agriculteurs (dont au moins 20 % seront d'anciens rebelles).
Cuba	11,70	PNUD	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la production alimentaire locale à Cuba, en soutenant la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale. L'objectif spécifique est de développer la production alimentaire locale, de même que l'accès à la nourriture au moyen d'une stratégie économiquement durable centrée sur les coopératives, les agriculteurs et la gestion décentralisée de la production alimentaire dans 27 municipalités pilotes. Résultats: 1) des équipements, des moyens technologiques, des formations et des fonds sont fournis à 170 coopératives pilotes et à 11 000 nouveaux agriculteurs; des chaînes de production alimentaire sont installées dans au moins 130 coopératives; les municipalités concernées investissent dans les services et les infrastructures liés à la production alimentaire; 2) les marchés agricoles s'améliorent (plans stratégiques, entreposage et logistique, bureaux agricoles locaux, ventes à des organismes sociaux); 3) les centres de formation agricole professionnels sont améliorés dans 10 municipalités.
RDC	10,00	PAM/ FAO/ FIDA	Lutte contre la flambée des prix par l'augmentation de la production agricole. Le projet vise directement 75 000 bénéficiaires dans 10 territoires comptant chacun 200 000 habitants en moyenne. Résultats: 1) analyse et suivi du niveau de sécurité alimentaire (mise en place d'observatoires, coordination et échanges d'informations entre donateurs); 2) augmentation de la production alimentaire en zones urbaines et périurbaines (exploitation de cultures à cycles courts, entreposage, services de vulgarisation agricole); 3) augmentation de la production des secteurs et produits agricoles traditionnels tels que le yucca, la patate douce et les céréales (services de vulgarisation agricole, intrants agricoles, outils); 4) remise en état des infrastructures rurales (petits systèmes d'irrigation, lieux d'entreposage, bassins).
Érythrée	3,40	FAO	Augmentation de la production agricole en réponse à la flambée des prix par la distribution d'intrants agricoles. - Activités: 1) multiplication des semences; 2) distribution d'intrants agricoles; 3) programme d'engraissement et programme laitier à petite échelle (chèvres et volailles); 4) amélioration des activités de gestion de l'eau (équipement, services de vulgarisation).
Éthiopie	20,00	BM	Soutien au programme éthiopien «Filet de sécurité pour garantir un niveau minimal de production agricole (PSNP)». Composantes: 1) activités à forte intensité de main-d'œuvre gérées par les communautés (gestion de l'eau et des semences et autres); 2) soutien direct aux populations les plus vulnérables (orphelins, femmes enceintes, malades, personnes atteintes du VIH/SIDA, etc.). La contribution de la CE comblera le

			déficit financier du programme 2009-2010 provoqué par la volatilité des prix alimentaires et des intrants agricoles.
Gambie	5,50	BM	Stimulation de la production agricole. La production agricole dans les 9 zones les plus vulnérables sera soutenue par la fourniture d'intrants agricoles et l'accès aux institutions financières. Résultats: 1) fourniture d'intrants et de matériels agricoles aux agriculteurs; 2) réhabilitation des dispositifs d'entreposage et centres de multiplication des semences; 3) développement et facilitation des échanges entre les agriculteurs et les établissements de microcrédit.
Guinée-Bissau	3,00	BM	Soutien aux producteurs agricoles touchés par la flambée des prix. Deux projets sont prévus dans le cadre de cette intervention: Le projet n° 1 prévoit d'assurer la sécurité alimentaire des couches les plus vulnérables de la population en mettant un «filet de sécurité» en place et en dispensant une aide à la production (assistance technique et institutionnelle).
(Guinée-Bissau)	3,00	FAO	Le projet n° 2 vise à augmenter la production agricole par 1) la distribution d'intrants agricoles, 2) l'amélioration des sites de production, 3) l'aide à l'élevage et 4) la multiplication des semences.
Haïti	10,00	FAO	Développement de l'agriculture et gestion de l'eau. Activités: 1) développement rural durable des zones montagneuses (reboisement sur 200 km ² avec des arbres forestiers et fruitiers, construction de 1 000 réservoirs d'eau d'irrigation et d'eau potable, fourniture de kits agricoles, de semences et d'outils à 8 000 agriculteurs, formation des agriculteurs bénéficiaires à la pratique de l'agriculture durable); 2) création d'emplois ruraux à forte intensité de main-d'œuvre [construction de retenues collinaires, routes de desserte, développement de pêcheries (outils et formation)]; 3) augmentation des capacités locales de commercialisation des produits agricoles (achat, dans les zones plus développées, de denrées alimentaires destinées aux zones moins développées, formation des agriculteurs aux techniques de commercialisation et au développement d'entreprises, octroi de crédits aux agricultrices). Budget: services 1,8 million d'EUR, fournitures 6,1 millions d'EUR, travaux 0,8 million d'EUR, autres.
Honduras	9,9	BM	Appui complémentaire au projet multidonateurs COMRURAL, qui vise à augmenter la production

			agricole et à améliorer ainsi durablement les moyens de subsistance de la population rurale pauvre du Honduras, en fournissant aux paysans pratiquant une agriculture de subsistance les intrants nécessaires (engrais, semences améliorées, outils, équipements, services techniques, etc.) pour assurer la réussite des récoltes de 2009 et de 2010. Principaux résultats attendus du projet: a) 30 % des paysans bénéficiaires pratiquant une agriculture de subsistance deviennent des producteurs nets grâce à l'adoption des moyens technologiques; b) augmentation de 25 % de la productivité de la terre et du travail, mesurée en rendement à l'hectare; et c) augmentation de 25 % du revenu des ménages issu de la production agricole. Le programme s'articule autour de deux axes principaux: 1) renforcement et développement organisationnels pour soutenir les études de préinvestissement et les activités de dissémination; 2) investissements productifs permettant l'octroi de subventions en faveur de sous-projets, en vue de cofinancer la mise en œuvre d'environ 200 plans d'amélioration de la productivité jugés réalisables, au titre de la composante 1.
Kenya	20,00	BM	Amélioration de l'accès des petits agriculteurs aux intrants agricoles: les mesures de soutien visent à 1) valoriser un projet en cours concernant l'octroi de crédits pour l'achat d'intrants, 2) étendre un programme existant de bons d'intrants et 3) encadrer des partenariats public-privé intervenant à différents stades de la chaîne de valorisation des intrants agricoles en encourageant les agriculteurs à s'engager dans la multiplication des semences, en organisant des foires aux intrants agricoles et aux semences et en renforçant les capacités des revendeurs agricoles.
Liberia	10,90	PNUD	Le programme commun PNUD/FAO/PAM/UNICEF vise à augmenter le nombre de Libériens des zones rurales et urbaines vivant dans de meilleures conditions: 1) en développant la production des petits agriculteurs par la fourniture d'intrants agricoles, le renforcement des capacités et le marketing; 2) en développant les terres agricoles et en diversifiant les cultures, en favorisant la reconstitution des stocks et en renforçant les capacités du personnel du ministère de l'agriculture (accès aux moyens de production, actifs productifs et extension de la mécanisation à petite échelle); 3) en contribuant à augmenter les excédents commercialisables grâce à des interventions après-récolte (amélioration des traitements après récolte, des services d'entreposage, des liaisons de marché, des infrastructures et des rendements); 4) en gérant la crise alimentaire en soutenant les actions de coordination, de suivi et d'évaluation du ministère de l'agriculture (renforcement de la capacité du personnel du ministère de l'agriculture à coordonner des actions et à les mettre en œuvre, ainsi qu'à suivre l'évolution de la situation), en mettant en place un système opérationnel de contrôle de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages/de la collectivité et en contrôlant la production et les importations; ainsi que 5) en améliorant la nutrition et en établissant des programmes de type «filet de sécurité» [maintien des taux de malnutrition aiguë

			chez les enfants de moins de cinq ans en deçà des seuils critiques et réduction de la morbidité et de la mortalité pour cause de malnutrition, augmentation du nombre d'installations sanitaires, mises en œuvre d'actions de nutrition essentielles, traitement des enfants de moins de cinq ans pour malnutrition aiguë, versements en espèces aux foyers vulnérables (en particulier aux ménages dirigés par une femme ou par un enfant)].
Mali	15,30	BM	Projet n° 1: promotion de la productivité agricole. L'objectif spécifique du projet est d'augmenter la production agricole et la productivité de systèmes de production importants sélectionnés dans des zones prioritaires retenues à cet effet. Résultats attendus du projet: 1) l'infrastructure agricole est financièrement viable grâce à l'adoption de procédures de gestion et d'exploitation adéquates (investissement dans les systèmes de gestion des eaux agricoles, investissement dans des opérations de traitement après récolte et de transformation); 2) la portée et la qualité des services fournis aux producteurs ont été étendues (conseils techniques, accès aux intrants et aux informations, formation, conseil en gestion agropastorale, accès aux marchés et aux services financiers); 3) une vision partagée d'une approche complète/programmatique de la productivité agricole a été adoptée par toutes les parties prenantes (dialogue politique entre les principaux ministères, les organisations de producteurs, des représentants du secteur privé et les donateurs pour soutenir la réforme politique ou institutionnelle au sein des ministères et des entités publiques).
(Mali)	6,80	UNICEF	Projet n° 2: réponse stratégique à la crise alimentaire. L'objectif spécifique du projet est de contribuer à réduire durablement la malnutrition aiguë et la mortalité des populations les plus vulnérables, notamment des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes ou qui allaitent. Résultats attendus: 1) amélioration de l'état nutritionnel de 30 000 enfants de moins de cinq ans; 2) amélioration des capacités nationales et régionales à évaluer la situation et à réagir de manière rapide et adéquate; 3) amélioration des pratiques d'alimentation des nourrissons, des enfants et des femmes; 4) mise en place de stratégies d'alimentation appropriées à tous les niveaux.
Mozambique	7,50	FAO	Renforcement de la production agricole et des liaisons de marché pour les petits agriculteurs afin de contrer la flambée des prix alimentaires. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: augmentation de la production locale de semences des associations de producteurs, renforcement du contrôle de la qualité des semences et des contrôles phytosanitaires au niveau national, augmentation de la production agricole nationale. Les principales activités sont les suivantes: 1) <i>Soutien de la production locale de semences.</i> Établissement de contrats avec des compagnies semencières du secteur privé en vue de produire des semences par l'intermédiaire

			de plantations artisanales/d'associations d'agriculteurs. 2) <i>Renforcement du contrôle national de la qualité des semences</i> . Cinq laboratoires de contrôle des semences seront réhabilités et équipés, et leurs techniciens seront formés au contrôle de la qualité des semences. 3) <i>Mise en œuvre d'un système de bons d'intrants</i> . Le projet mettra en place des «filets de sécurité» visant à améliorer la productivité en fournissant des intrants agricoles aux petits agriculteurs.
Pakistan	40,00	FAO/PAM	Lutte contre la hausse des prix alimentaires au Pakistan. L'objectif du projet est de réduire l'impact global de la hausse des prix alimentaires dans les zones rurales en augmentant la production agricole, et en offrant des «filets de sécurité» à la population rurale. Les principaux résultats attendus sont: a) la distribution, en temps utile pour l'ensemencement, d'environ 16 600 tonnes d'intrants agricoles (semences et engrais à base d'urée, par exemple) à 94 000 ménages agricoles vulnérables; b) la réhabilitation et l'amélioration de l'efficacité de 150 systèmes d'irrigation à petite échelle gérés par la collectivité et de 200 structures de récolte des eaux de pluie essentiels pour la production agricole locale; ainsi que la distribution de 30 500 tonnes de blé aux foyers les plus vulnérables.
Territoires palestiniens occupés	18,10	UNWRA	L'aide alimentaire et les fonds fournis au titre du programme spécial d'aide aux personnes en détresse de l'UNRWA dans les Territoires palestiniens occupés visent à soutenir la création d'un environnement politique et social stable pour les réfugiés palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza, ainsi qu'à contribuer à mettre fin à l'extrême pauvreté des populations réfugiées. Le projet prévoit de fournir un kit de base «liquidités et denrées alimentaires» à environ 71 000 réfugiés des Territoires palestiniens occupés.
Philippines	10,00	FIDA	Soutien au programme d'accroissement rapide de la production alimentaire visant à sécuriser l'approvisionnement de semences certifiées pures de riz paddy destinées aux programmes d'irrigation communaux dans certaines régions sélectionnées à cet effet (phase d'urgence) et à améliorer la productivité et la production de riz paddy irrigué (phase de développement). Les principaux résultats attendus sont: 1) la fourniture d'environ 1 million de sacs (soit 40 000 tonnes) de semences certifiées pures de riz paddy; 2) l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et l'augmentation de la production de 15 % grâce à la remise en état des 51 systèmes d'irrigation communaux bénéficiaires; 3) l'alimentation régulière des stocks régulateurs de semences constitués par l'autorité nationale de l'alimentation pendant les trois années à venir (2010-2012); 4) l'amélioration des capacités d'environ 6 500 cultivateurs de riz paddy et de leurs associations d'irrigation (255) en matière d'activités après récolte et de commercialisation; 5) l'amélioration des services de vulgarisation et de formation fournis aux agriculteurs.

Sierra Leone	10,80	FAO	<p>Le soutien à la production des petits agriculteurs en Sierra Leone vise à augmenter leur production alimentaire. Deux projets sont prévus dans le cadre de cette intervention.</p> <p>Le projet n° 1 prévoit un soutien direct à la production agricole et une aide à la gestion. Il vise à améliorer le niveau de sécurité alimentaire de 42 000 familles en soutenant la création d'unités de développement des entreprises agricoles et à aider le ministère de l'agriculture à soutenir et à encadrer l'ensemble du réseau formé par ces unités. Chacune de ces unités sera dotée d'une école d'agriculture de terrain et sera à même de gérer un centre de développement des entreprises agricoles fournissant des services utiles à la communauté rurale locale sur la base du principe de la couverture des coûts, sans but lucratif. Les services fournis peuvent comprendre la vente d'intrants agricoles, des microcrédits, la location d'équipements économiques en main-d'œuvre, l'entreposage de semences, le transport de récoltes, etc.</p>
(Sierra Leone)	5,40	PAM	<p>Le projet n° 2 réhabilitera l'infrastructure agricole sur la base des concepts «vivres contre travail» et «vivres contre formation» et soutiendra les centres de développement des entreprises agricoles créés dans le cadre du projet n° 1.</p>
Zimbabwe	15,40	FAO	<p>L'augmentation de la production céréalière des petits agriculteurs grâce à des actions de vulgarisation, la fourniture d'intrants et l'utilisation de meilleures pratiques de gestion des cultures vise à améliorer la sécurité alimentaire et à rétablir les moyens de subsistance des communautés en développant le programme de distribution d'intrants (aidant ainsi 160 000 petits agriculteurs vulnérables en leur fournissant des intrants agricoles, et en organisant à leur intention des actions de vulgarisation en matière de gestion des cultures de base), ainsi qu'à garantir la coordination et le suivi des interventions d'aide à l'agriculture.</p>

Annexe 2: Liste des pays et dotations indicatives

	Pays	Dotations Mio EUR	en
1	Afghanistan	14,00	
2	Bangladesh	20,00	
3	Burkina	18,70	
4	Birmanie/Myanmar	10,00	
5	Burundi	4,50	
6	République centrafricaine	10,00	
7	République démocratique du Congo	10,00	
8	Cuba	11,70	
9	Érythrée	3,40	
10	Éthiopie	20,00	
11	Gambie	5,50	
12	Guinée-Bissau	6,00	
13	Haïti	10,00	
14	Honduras	9,90	
15	Kenya	20,00	
16	Liberia	10,90	
17	Mali	22,10	
18	Mozambique	7,50	
19	Pakistan	40,00	
20	Territoires palestiniens occupés	18,10	
21	Philippines	10,00	
22	Sierra Leone	16,20	
23	Zimbabwe	15,40	
	Total	313,90	

